

A&L CO

Société par actions simplifiée au capital de 2.500 euros

Siège social : 23, rue Condorcet – 75009 Paris

RCS Paris 939 326 096

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
CONSTATEES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 17 JUIN 2026**

[...]

TROISIEME DECISION

(Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce)

Les Associés, statuant à l'unanimité et en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce et au vu de la deuxième décision ci-dessus,

décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société,

constatent, en conséquence du rejet de la dissolution anticipée de la Société, la poursuite de ses activités.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social soit, de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

QUATRIEME DECISION

(Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs)

Les Associés, statuant à l'unanimité,

en conséquence de la décision qui précède,

décident de ne pas dissoudre la Société et en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et attribuer le solde disponible aux associés de la Société.

[...]

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés, statuant à l'unanimité,

donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

[...]

Certifié conforme à l'original

Signé par :

Adèle Guitton-Lambole

D5448BAD83FD4F8...

Le Président

Madame Adèle GUITTON-LAMBOLEY